



77

27 novembre 1951

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION¹ - Institution d'une communauté linguistique européenne fondée sur une diffusion des langues française et anglaise

Proposition

déposée par M. BICHET et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée,

Considérant qu'un langage commun réaliserait entre ses différents États membres, l'unité de mentalité et de culture indispensable à la formation de toute communauté humaine,

Considérant que l'anglais a acquis en Europe depuis la dernière guerre une situation privilégiée que lui a valu principalement la puissance économique des États-Unis,

Considérant que le français reste le véhicule traditionnel d'une culture et d'une civilisation pour la sauvegarde desquelles le monde occidental se ligue,

Estimant que la conjugaison de ces deux langues, représentatives de cultures essentiellement complémentaires, est actuellement la solution la plus équitable qui puisse s'appliquer à une fédération européenne sans exclusive et également à une communauté plus vaste réalisant l'union de l'ancien et du nouveau monde,

Décide d'inscrire à l'ordre du jour la question suivante :

« Institution d'une communauté linguistique européenne fondée sur une diffusion des langues française et anglaise. »

Signé (voir au verso)

1. Retirée, 25e séance, 30 novembre 1951.



77 Proposition

Signé:

BICHET
CHABAN-DELMAS
CHARPENTIER
DE FÉLICE
DE MENTHON
JAQUET
LAPIE
LONGCHAMBON
MUTTER
TRIBOULET